Image not found or type unknown

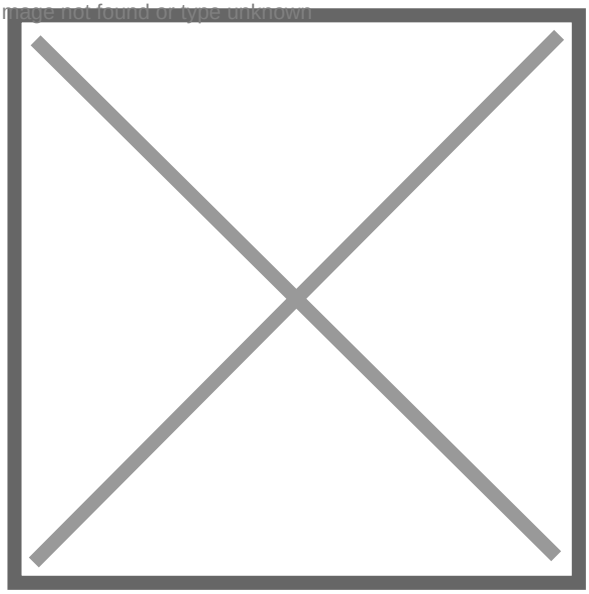

Est ce que je peux porter plainte pour diffamation ?

Par **xav33_old**, le **22/11/2007** à **10:29**

Bonjour,

Je suis guide de voyage et je travaille pour une grande agence française.
J'ai organisé un circuit à l'étranger qui s'est bien déroulé.

Mais au retour, 4 clients ont quand même envoyé à mon employeur des lettres de réclamations.

Leurs contestations sont portées uniquement contre moi sur des jugements de valeurs complètement subjectifs et une bonne dose de mauvaise foi.
Je me suis justifié auprès de mon employeur qui me soutient sans réserve.

Je ne conteste pas leur droit de penser que je suis incompétent mais, une personne a tout de même écrit que je n'avais pas respecté mes obligations et que je n'avais rien organisé.

J'ai pourtant gardé tout les e-mail que j ai échangé avec les hôteliers et les transporteurs pour faire les réservations avant de partir.

Avec des preuves aussi évidentes, est ce que je peux à titre personnel déposer une plainte pour diffamation sur ce point?

Merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés